
Contacter la caf pendant le confinement

Pendant la période de confinement, la CAF organise ses services pour assurer une continuité de ses services aux allocataires ainsi que l'accès aux droits.

La CAF recommande de ne pas envoyer de courrier papier. Toutes demandes ou documents doivent être transmis de manière dématérialisée.

- Une adresse mail pour transmettre un document :

Une adresse mail dédiée est en place, que vous soyez allocataire, ou non. Vous pouvez envoyer un mail avec pièce jointe(PDF, JPG, JPEG) à : transmettreundocument.caf63@info-caf.fr

Si vous êtes allocataire, indiquez en objet du mail uniquement votre numéro allocataire.

Pour suivre l'évolution de votre dossier et trouver des réponses à vos questions, connectez-vous à [l'espace Mon compte sur caf.fr](#) ou l'appli mobile Caf-Mon Compte.

- La prise de rendez-vous téléphoniques est de nouveau disponible

Des plages de rendez-vous sont ouvertes pour tous les allocataires du département.

Un gestionnaire conseil vous contactera par téléphone, le jour du rendez-vous, pour ce faire, n'oubliez pas de bien renseigner votre numéro de téléphone.

- Les Promeneurs du Net : une présence éducative en ligne

Pendant la période de confinement, la présence éducative en ligne mise en œuvre dans le cadre la démarche « Promeneurs du Net » permet de maintenir les liens entre professionnels et jeunes via des échanges quotidiens et l'organisation d'activités collectives en ligne.

Pour prendre contact avec un professionnel proche de chez vous, rendez-vous sur la page locale des promeneurs de Net : <https://promeneursdunet.fr/dept63>

